



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Groupe de travail Emploi, Formation professionnelle, Développement économique

Proposition formulée dans le cadre de l'élaboration du plan de relance :

Guichet unique « SOS entreprises et quartiers »

1. CONSTAT(S) PREVISIONNEL(S)

A quelles conséquences et impacts potentiels de la crise sanitaire votre proposition permettrait-elle de répondre ? Sur quels éléments faites-vous reposer ce constat prévisionnel ?

Les entrepreneurs des quartiers s'inscrivent moins dans les réseaux classiques d'aides à la création d'entreprise, d'entrepreneurs ou de financeurs.

Les dispositifs d'aides aux entreprises mise en place ces dernières semaines par l'Etat ont généré un nombre important d'informations constituant un corpus dense dans lequel il n'est pas aisément de se retrouver. Ces dispositifs nationaux vont être complétés dans les semaines à venir par des dispositifs régionaux et locaux qui vont venir constituer une palette d'aides.

Parce que les entrepreneurs des quartiers peuvent peiner à identifier les différentes aides ou accompagnements auxquelles ils pourraient prétendre et par ce que l'effondrement du tissu économique des quartiers serait extrêmement préoccupant, un dispositif spécifique d'accompagnement des entrepreneurs des quartiers est indispensable.

DESCRIPTION DE LA PROPOSITION ET DE SES OBJECTIFS

Décrivez votre action en détaillant notamment :

- Les objectifs poursuivis (courts, moyens, long terme, précisez les échelles de temps)
- Les bénéficiaires finaux de votre proposition : type de publics, secteurs d'activité, taille d'entreprises, structures de l'ESS, etc.
- Estimation du nombre de bénéficiaires potentiels.
- Echelons territoriaux de mise en œuvre
- Modalités de pilotage

L'IR-DSU propose donc la mise en place, d'un guichet unique « SOS entreprises et quartiers ».

L'objectif de ce guichet unique est de permettre à chaque chef d'entreprise des quartiers d'accéder gratuitement à l'information sur les aides disponibles ainsi qu'à un accompagnement pour réaliser les différentes démarches à effectuer.

Il permettra également d'informer au fil de l'eau sur l'évolution des dispositifs de l'Etat et des acteurs locaux.

L'accompagnement réalisé dans le cadre du numéro unique permettra, dans le même temps, d'identifier les problématiques spécifiques sur lesquelles nous manquons collectivement de visibilité. Ces remontées, une fois agrégées, permettront un ajustement au plus fin des politiques publiques d'aides et d'accompagnements des entreprises des quartiers.

Ce guichet unique va également permettre une remontée d'informations de terrain sur le tissu économique des quartiers.

2. PARTIES-PRENANTES

Quels seraient les principales parties-prenantes d'une telle proposition.

Si une coordination nationale du dispositif semble indispensable, l'implication des acteurs locaux, est sans aucun doute, une donnée essentielle de la réussite de ce numéro unique. C'est donc bien articulation entre le local et le national qu'il convient de mettre en œuvre pour garantir la réussite et la pertinence du dispositif.

La centralisation des demandes va impliquer une coordination de leur instruction par les différents services locaux et nationaux qui pourrait prendre la forme du processus suivant .

1. Le numéro unique (animé localement par des spécialistes du développement économique) reçoit les appels des entrepreneurs.
2. Une évaluation des besoins de l'entreprise est réalisée ainsi qu'une évaluation de son éligibilité aux aides locales et nationales
3. Les différents dossiers nécessaires sont constitués puis envoyés pour instruction auprès des services locaux et nationaux
4. Les différents besoins d'aides sont compilés et partagés.
5. Une concertation nationale associant les collectivités locales et les régions permet de mettre en place ou de faire évoluer les mesures / dispositifs répondant au mieux à l'évolution de la situation

3. TEMPORALITE ET FREINS EVENTUELS A LA MISE EN OEUVRE

Votre proposition constitue-t-elle une réponse de **court terme** (mise en œuvre dès la mi-mai), de **moyen-terme** (mise en œuvre dès la rentrée de septembre), de **long terme** (mise en œuvre à compter de janvier 2021).

Décrivez les éventuels freins à la mise en œuvre d'une telle proposition (limites imposées par l'épidémie de Covid, freins institutionnels (de type partage de compétences), difficultés financières, éclatement des acteurs, etc.) et la manière dont ils pourraient être dépassés.

La mise en place de cette action doit être menée dans les plus bref délais.

A court terme :

Coordination Etat / Régions/ Collectivités locales pour mobiliser les acteurs autour du dispositif
Mise en place du service

Campagne de communication auprès de l'ensemble des entreprises des quartiers

A moyen terme

- o Remontées des informations sur les besoins non couverts
- o Agrégation des données au niveau local et national
- o Identification des leviers d'actions permettant un aide ad hoc des entreprises des quartiers
- o Conception et mise en place des dispositifs d'accompagnement nécessaires aux entreprises des quartiers